

## SÉANCE DU COMITÉ SYNDICAL DU JEUDI 9 FEVRIER 2017

### 2017-05 ADOPTION DES STATUTS SMILE

L'an deux mille dix-sept, le jeudi 9 février, le comité du syndicat départemental d'énergie de Loire-Atlantique, dûment convoqué à cet effet par courriel du 3 février 2017, s'est réuni dans les locaux du SYDELA, à Orvault (44), sous la présidence de Bernard CLOUET, Président en exercice.

Nombre de délégués en exercice : 24

Délégués présents : 14  
Votants : 16

Titulaires présents :

Monsieur Bernard MACE, délégué du collège électoral de la presqu'île de Guérande Atlantique  
Monsieur Jean-Luc LE GAL, délégué du collège électoral de la région Nazairienne et de l'Estuaire  
Monsieur Jean-Claude BRISSON, délégué du collège électoral Loire Atlantique Méridionale  
Monsieur Gérard ESNAULT, délégué du collège électoral de la Vallée de Clisson,  
Monsieur Jacques LUCAS, délégué du collège électoral de Loire Divatte  
Monsieur André GUIHARD, délégué du collège électoral du Pays d'Ancenis  
Monsieur Bernard CLOUET, délégué du collège électoral du Pays de Pontchâteau et de Saint Gildas des Bois  
Monsieur Jean LOUËR, délégué du collège électoral du secteur de Derval  
Monsieur Serge HEAS, délégué du collège électoral du Castelbriantais  
Monsieur Jean-Paul LOYER, délégué du collège électoral Sèvre, Maine et Goulaine  
Monsieur Bernard LEBEAU, délégué du collège électoral du Pays de Redon  
Monsieur Jean-Pierre POSSOZ, délégué du collège électoral de la région de Nozay  
Monsieur Jean-Pierre MAILLARD, délégué du collège électoral Loire et Sillon  
Monsieur Patrick BERTIN, délégué du collège électoral de Grandlieu

Titulaires absents :

Monsieur Patrick LEHOURS, délégué du collège électoral de Cœur Pays de Retz (excusé)  
Monsieur Philippe CAILLON, délégué du collège électoral de la région de Blain (excusé)  
Monsieur Yves TAILLANDIER, délégué du collège électoral de Cœur d'Estuaire (excusé)  
Monsieur Joseph LAIGRE, délégué du collège électoral de Pornic (excusé)  
Monsieur Pierre-André PERROUIN, délégué du collège électoral de Vallet (excusé)  
Monsieur Gérard BARRIER, délégué du collège électoral du Pays d'Ancenis (excusé)  
Monsieur David HEMION, délégué du collège électoral d'Erdre et Gesvres  
Monsieur Yannis BEILLEVERT, délégué du collège électoral de la région de Machecoul  
Madame Chantal PAILLUSSON, déléguée du collège électoral d'Erdre et Gesvres  
Monsieur Raymond CHARBONNIER, délégué du collège électoral de Sud Estuaire

Délégués suppléants présents et remplaçant un titulaire :

Madame Mireille HOLOWAN, déléguée du collège électoral d'Erdre et Gesvres  
Monsieur Yves-Marie DELANOE, délégué du collège électoral de Cœur d'Estuaire

Délégués suppléants présents

Monsieur Jean-Paul ALLANIC, délégué du collège électoral de la région Nazairienne et de l'Estuaire  
Monsieur Loïc MARCHESSEAU, délégué du collège électoral du Pays d'Ancenis

Départ en cours de séance

Monsieur Bernard LEBEAU, avant l'examen du projet de délibération 2017-01  
Monsieur Patrick BERTIN, avant l'examen du projet de délibération 2017-02

Secrétaire de séance : Philippe MENUT

Affichage le 10 février 2017

## 2017-05 ADOPTION DES STATUTS SMILE

Les deux Régions Bretagne et Pays de la Loire, en partenariat avec les Métropoles de Nantes et de Rennes ainsi qu'avec les Syndicats Départementaux de l'Energie d'Ille-et-Vilaine, de Loire-Atlantique, du Morbihan, de Vendée (et du Finistère en ce qui concernent les îles non interconnectées), ont porté en 2015 la candidature SMILE, lauréate en 2016 de l'appel à projet REI lancé en 2014 par les ministères de l'économie et de l'énergie dans le cadre du plan Nouvelle France Industrielle.

Ce succès collectif engage les partenaires de cette démarche dans une nouvelle phase, celle du déploiement à grande échelle d'un « smartgrids » pour l'ouest.

Ces partenaires se dotent d'une feuille de route à 2020 qui en fixe les objectifs et qu'ils déclineront chaque année pour s'assurer de la mise en œuvre du projet dans ses dimensions d'une part de déploiements techniques et d'autre part d'aménagement et de vitrine économique et industrielle.

L'objectif économique de la vitrine SMILE est de permettre le développement de start-up et de PME-PMI, notamment par association avec des grands groupes, en concentrant le savoir-faire industriel en la matière, et en leur facilitant le captage des premiers marchés induits de la vitrine, puis ceux correspondant aux déploiements à plus large échelle de ces technologies.

L'objectif environnemental de la feuille de route SMILE s'intègre dans les objectifs énergétiques et climatiques nationaux et des territoires. La conciliation des objectifs environnementaux et économiques passe par des solutions compétitives par rapport aux solutions énergétiques actuelles, dominées par l'économie des énergies fossiles.

Afin de mettre en œuvre le projet présenté dans la candidature SMILE, il a été décidé de créer une association entre les différents acteurs associés à ce projet, dans le respect scrupuleux du droit de la concurrence et de la commande publique.

À cet effet, il est proposé au SYDELA de valider les statuts de l'association « SMILE Smartgrids » annexés à la présente.

Le comité décide, à l'unanimité :

- De valider les statuts de l'association « SMILE Smartgrids »
- D'autoriser le Président à signer ces statuts.

Le Président,  
Bernard CLOUET

